

# BAC PROFESSIONNEL

## Aménagement et Finition du Bâtiment

**Le Bac Professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment » est un diplôme de niveau IV ouvert aux élèves sortant de 3ème.**

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Aménagement et finition du bâtiment » intervient sur chantier pour la mise en œuvre de différents ouvrages de partition intérieure des locaux (cloisons, plafonds), pour la pose de revêtements (murs, sols), travaux d'isolation thermique et phonique et pour l'application de produits de finition à l'extérieur et l'intérieur.

**Au sein de l'entreprise et sur site, son activité consiste à :**

- préparer la réalisation d'un ouvrage à partir d'un dossier de chantier (plans, descriptif), des techniques et normes en vigueur, en prenant en compte les contraintes de l'entreprise,
- réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés de mise en œuvre,
- organiser, animer et gérer le suivi de la réalisation d'un chantier dans le cadre d'une équipe de plusieurs ouvriers et compagnons professionnels.

**La formation,** s'étend sur trois années et comprend :

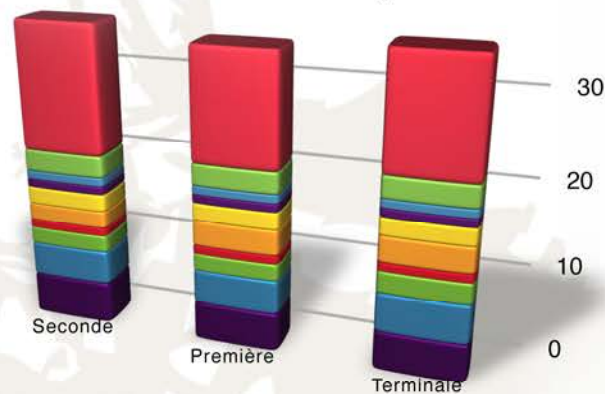
- une formation technologique du bâtiment et des matériaux
- une formation professionnelle de mise en œuvre :
  - travaux de peinture et revêtements muraux,
  - travaux d'isolation
  - travaux d'aménagement (cloisons, plafonds...),
  - travaux de revêtements de sols souples,
  - travaux de revêtements de sols durs.
- une formation générale.

**Elle est primordiale pour envisager une poursuite d'études.** La formation comprend des périodes de formation en milieu professionnel de 22 semaines réparties sur les trois années dans des entreprises définies par le lycée.

**Certification intermédiaire**  
L'élève, durant l'année de 1ère, passe le BE « Aménagement - Finition » en Contrôle en Cours de Formation sauf le français / histoire-géo.

**Les poursuites d'études**  
Brevet de Technicien Supérieur  
« Aménagement - Finition »

Seconde	Première	Terminale	Répartitions horaires
15 h	13h	13 h	■ Enseignement professionnel
2h30	2h30	2h30	■ Accompagnement personnalisé
1h	1h	1h	■ Economie / Gestion
1h	1h	1h	■ Prévention Santé Environnement
2h	2h	2h	■ Enseignement général de spécialité
2h	3h	2h	■ EPS
1h	1h	1h	■ Arts Appliqués / cultures artistiques
2h	2h	2h30	■ Anglais
4h	4h	4h30	■ Maths / Sciences
5h	4h30	4h	■ Français / Histoire géo Éducation civique



### Règlement de l'examen

Domaine professionnel	Coef	Modalités	Durée
Analyse technique d'un ouvrage	2	Ecrit	3h00
Mathématiques et sciences physiques	3	Ecrit	2h00
Travaux pratiques ponctuels de sciences physiques	1	pratique	0h45
Epreuve de technologie	4	Ecrit	4h00 + 3h00
<b>Epreuve professionnelle</b>			
• Présentation d'un dossier d'activité	2	CCF	-
• Réalisation d'ouvrages d'aménagement	3	CCF	-
• Réalisation de travaux de finition	3	CCF	-
Domaines généraux	Coef	Modalités	Durée
Français	3	Ecrit	2 h 30
Histoire géo	2	Ecrit	2 h 00
Langue vivante	2	Ecrit	2 h 00
EPS	1	CCF	-
Education artistique - Arts Appliqués	1	CCF	-
<b>Epreuve facultative</b>			
Langue vivante	1	Oral	0h20
Hygiène, prévention, secourisme	1	CCF	-

CCF : Contrôle en Cours de Formation

